

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
SENIORS Dames et SENIORS 1 Messieurs au Golf de Brest les Abers
SENIORS 2 Messieurs au Golf de Cornouaille
MARDI 10 AVRIL 2018

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées
par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.
Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- Aux messieurs seniors 1 ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département ;
- Aux messieurs seniors 2 ayant atteint l'âge de 65 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département ;
- Aux dames ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciées dans un club du département.

Le nombre des joueurs est limité à 120.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous Classement en brut
En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou
Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors 1 et 2 :	Boules jaunes	1 ^{ère} série : index jusqu'à 15,4 2 ^{ème} série : index à partir de 15,5
Dames :	Boules rouges	1 ^{ère} série : index jusqu'à 15,4 2 ^{ème} série : index à partir de 15,5

L'index pris en compte
est celui à la date de
clôture de l'inscription

Ordre des départs :

- 2^{ème} série et 1^{ère} série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

DROITS D'ENGAGEMENT : 23 € (chèque à l'ordre du Comité départemental ou espèces à régler sur place le jour de l'épreuve)

MODALITES des INSCRIPTIONS : [L'inscription se fait par l'Extranet ffgolf par l'intermédiaire des Clubs.](#)

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le Mardi 3 avril 2018 (Minuit).

En cas de problème d'inscription contactez Christian PHILIPPOT au 06 82 19 19 20

PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 30 minutes après la fin de l'épreuve.
Dotation : Trophées aux premiers de chaque série

QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Chaque département **qualifie 50 joueurs et joueuses** au prorata des participants effectifs dans chaque catégorie.

Les trois premiers de la première série du championnat de Bretagne de l'année précédente, dans chaque catégorie, sont qualifiés d'office. Ils ne rentrent pas dans le quota départemental.